

(N) 1100

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de financement avec l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) attribuant une aide pour le remplacement de lanternes pour la transition technologique de l'éclairage public

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa tient à s'engager dans la transition technologique de son réseau d'éclairage public en allant progressivement vers la LED. La directive européenne 2005/32/EC ainsi que l'évolution de l'offre des fabricants sont autant de facteurs incitatifs.

Cette démarche d'optimisation progressive de l'éclairage public s'inscrit dans la feuille de route de l'exécutif, particulièrement au niveau de l'opération de modernisation de l'éclairage public, qui a pour objectifs la réalisation d'économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité de la maintenance.

La programmation 2019, objet de la présente subvention, consiste à remplacer 900 luminaires existants par des luminaires à LED.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (en F/CFP) :

Opérations	Dépenses subventionnables (programmation 2019)	Part Agence Calédonienne de l'Energie (ACE)	%	Part Ville de Nouméa	%
	F/CFP (HT)	F/CFP		F/CFP	
Remplacement de lanternes pour la transition technologique de l'éclairage public	34.144.298	9.970.135	29 %	24.174.163	71 %

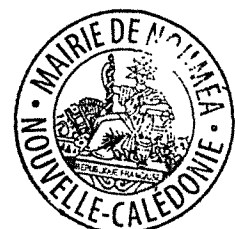
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention de financement correspondante avec l'Agence Calédonienne de l'Energie.

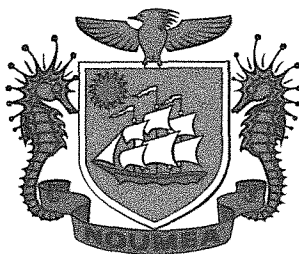
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1100

autorisant la signature d'une convention de financement avec l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) attribuant une aide pour le remplacement de lanternes pour la transition technologique de l'éclairage public

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 222 du 12 janvier 2017 portant création d'un établissement public administratif dénommé «Agence Calédonienne de l'Energie»,

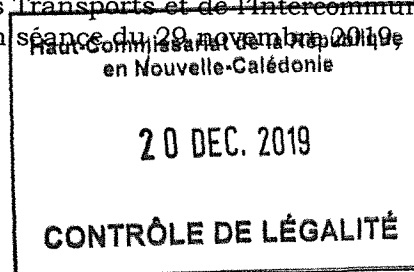
VU la délibération de l'Agence Calédonienne de l'Energie n° 2019-46 du 02 septembre 2019 portant intervention financière de l'Agence Calédonienne de l'Energie pour divers projets,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/236 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des ~~Transports et de l'Intercommunalité~~ / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en ~~séance du 29 novembre 2019~~ /

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :



ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer une convention financière avec l'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) pour l'attribution d'une aide d'un montant de 9.970.135 F/CFP pour le remplacement de lanternes pour la transition technologique de l'éclairage public.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 /

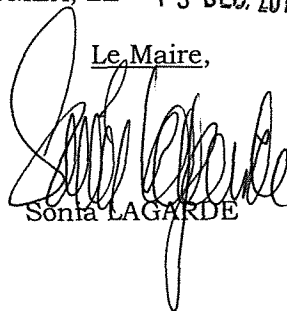
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Agence Calédonienne de l'Energie.

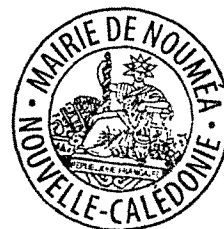
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

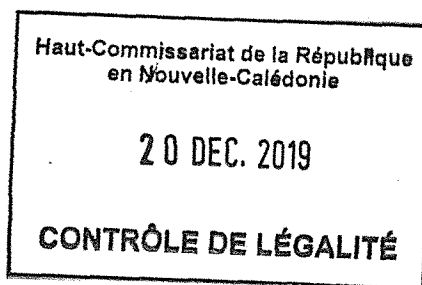
Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

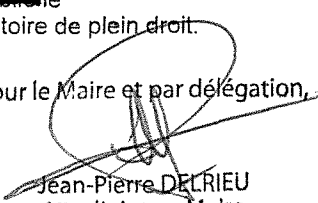
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.S.U.)	- 1
SG (FT)	- 1
A.C.E.	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 26 DEC. 2019
~~et en public~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.